



**Secteur « Syndicalisme
et formation syndicale »**

SNETAP - FSU

La Charte d'Amiens

Ou les rapports ente

syndicalisme et politique

Une contribution de Bernard Mauboulès (2006)

INTRODUCTION:

Il y a 100 ans se tenait à Amiens du 8 au 16 octobre 1906 le 9^{ème} Congrès de la CGT. Congrès historique avec l'adoption de la Charte qui fixe l'orientation de ce que sera le rôle du syndicat dans sa lutte contre le capitalisme, mais aussi son orientation dans ses rapports avec la politique. Le Congrès dans cette Charte adoptera une position spécifique à la France, celle du syndicalisme révolutionnaire, qui règle la question récurrente et combien prégnante :

le syndicat doit-il être indépendant des partis, ou doit-il être subordonné à un parti ?

Le développement du syndicalisme et du socialisme s'est fait parallèlement à la même époque, ils se sont nourris mutuellement de leurs recherches et de leurs réflexions sur les conséquences de la révolution industrielle sur le monde ouvrier. Ils se sont retrouvés dans le refus de l'exploitation de l'homme par l'homme, et dans l'espoir d'une société plus juste et plus équitable, et donc dans la lutte contre le capitalisme et le patronat. Ils n'aboutiront pas aux mêmes conclusions que les autres pays, sur le rôle à jouer du syndicalisme.

Avant d'aborder les circonstances qui les ont conduits à la Charte d'Amiens, il est peut-être intéressant de voir très succinctement, ce qui s'est passé dans deux pays voisins, l'Angleterre et l'Allemagne, pour mieux comprendre le pourquoi de cette spécificité française. Il est aussi important d'avoir quelques idées sur la question, puisque dans le préambule de ses statuts il est dit :

« Le SNETAP est indépendant de tous les partis politiques, groupes philosophiques ou religieux et de gouvernements, conformément à la Charte d'Amiens ».

I – LES ORIGINES DU SYNDICALISME EN ANGLETERRE:

- A - Les premières organisations ouvrières 4**
- B - Les conséquences de la Révolution industrielle 4**
- C - Le passage de l'Unionisme au Travaillisme 5**

II – LE SYNDICALISME ALLEMAND:

- A - Le rôle du socialisme dans le développement du syndicalisme 6**
- B - Le virage vers le réformisme du début du XX^{ème} siècle 7**

III – LE SYNDICALISME EN FRANCE:

- A - Les origines du syndicalisme en France 8**
- B - Une reconnaissance tardive par la loi du 21 mars 1884 9**
- C - Les bourses du travail 9**
- D - L'entrée des anarchistes dans les syndicats 10**
- E – La création de la CGT, 1895 10**

IV - LA CHARTE D'AMIENS:

- A – Le vote de la charte – octobre 1906 11**
- B – Le contenu de la charte 12**
- C – La charte d'Amiens aujourd'hui 13**

I – LES ORIGINES DU SYNDICALISME EN ANGLETERRE:

A - Les premières organisations ouvrières

Ses origines remontent aux années 1720 où il a pris la forme d'associations ouvrières (exemple : les ouvriers tailleurs de Londres). Ces associations avaient pour but la défense des salaires et des conditions de travail. Elles ont précédé la révolution industrielle et donc opposent ceux qui travaillent à ceux qui ont les instruments de production. A cette époque les machines ne sont pas encore apparues dans les ateliers.

Les premières réunions de travailleurs (Trade Unions) regroupaient alors les travailleurs plutôt aisés ou favorisés, et non les plus pauvres, car il s'agissait surtout de défendre des acquis, des règles traditionnelles du travail, que le patronat très attiré par le libéralisme était tenté de bousculer. De ce fait le mouvement est plus conservateur que révolutionnaire.

Ce développement d'unions de salariés sera interdit par une loi de 1799, le rendant sinon impossible du moins difficile. Les salariés s'exprimeront alors par de violentes révoltes qui augmenteront avec l'apparition des machines qui provoqueront du chômage. Il faudra attendre 1825 pour que le droit d'association devienne légal, et que les unions soient autorisées à obtenir des conventions collectives (un demi-siècle avant la France). Ce droit d'association a été voté pour reconnaître l'organisation ouvrière certes, mais aussi pour la discipliner.

En 1833, un pas important dû à Robert Owen est réalisé avec la mise en place de la « Great consolidated Trade Union » qui permet l'association de tous les travailleurs quel que soit leur métier ; le succès est immédiat, en quelques jours plus de 500 000 adhésions à la Trade Union sont enregistrées. Il était demandé aux adhérents un serment d'obéissance, mais l'État, en utilisant une législation sur les sectes, obligea les Trade Unions à y renoncer.

L'année 1835 fut difficile pour la classe ouvrière à la suite d'une série de grèves malheureuses ; les patrons en profitèrent pour faire signer aux ouvriers l'engagement de ne pas adhérer aux Trade Unions au moment de l'embauche, ce qui fut un frein indéniable au développement du syndicalisme.

B - Les conséquences de la Révolution industrielle : de l'Unionisme de métiers à l'unionisme d'industries

A partir de 1850 environ, le syndicalisme anglais se caractérise par les positions suivantes :

- Tout d'abord c'est l'acceptation du capitalisme comme un fait, où le syndicalisme doit jouer son rôle : organisation de systèmes de secours mutuels pour les risques essentiels maladie, décès, chômage etc... création de consultations juridiques pour la défense de l'ouvrier en conflit avec le patron devant la justice... surveillance attentive de l'apprentissage pour limiter la formation d'apprentis afin de ne pas faire baisser les salaires dans le cas d'une surabondance de candidats à l'emploi.
- A l'origine du syndicalisme anglais, il y a absence totale de l'idéologie de la lutte des classes.

- Développement de coopératives de consommation ou de production qui sont bien accueillies par les ouvriers.
- Mise en place d'une coordination de plus en plus grande des Unions qui débouchera plus tard sur le « Conseil Général des Trade Unions ».
- Progression du socialisme devant la misère de plus en plus grande des ouvriers non-qualifiés, qui sera importante pour la mutation de l'unionisme de métiers à l'unionisme industriel.

Dans les dernières années du XIXème siècle, il y aura un assouplissement du cadre législatif :

- Loi de 1871 qui accorde aux syndicats les mêmes avantages qu'aux autres associations reconnues.
- Loi de 1875 qui autorise les piquets de grève (mais qui interdit la violence), et ainsi reconnaît implicitement que la grève n'est pas un délit collectif.

C - Le passage de l'Unionisme au Travailleursisme

Dans les premières années du XXème siècle, le Royaume Uni connaîtra de grandes grèves qui frôleront l'insurrection. On pouvait alors penser que les travailleurs prenaient le chemin du syndicalisme révolutionnaire mais ce ne fut qu'un feu de paille, ils se tourneront plutôt vers l'action politique avec pour objectif d'obtenir du Parlement l'amélioration de la législation sociale. De là une série d'étapes :

- En 1892, 16 ouvriers sont élus aux Communes parmi lesquels Keir Hardie qui fonde « l'Independent Labour Party ».
- En 1899, le Congrès des Trade Unions désigne un Comité de Représentation Ouvrière chargé de soutenir les candidatures ouvrières aux Communes. Il s'engage donc dans la voie de l'action politique.
- En 1906, ce sont 29 membres des Trade Unions qui sont élus aux Communes, et à la fin de l'année est fondé le Labour Party qui est l'expression du mouvement syndical au Parlement.

Le syndicalisme anglais a donc choisi d'avoir des liens organiques étroits avec un parti politique : le parti travailliste.

II – LE SYNDICALISME ALLEMAND:

Il est né entre 1830 et 1870. Il ne vient pas de la corporation, même si certains compagnonnages ont abouti à des organisations ouvrières, dans la Chapellerie par exemple. Ses origines viennent plutôt des Sociétés d'éducation Ouvrière qui étaient hostiles à toute intervention de l'État, et qui étaient soutenues par la bourgeoisie libérale et progressiste. L'idée était que les travailleurs ne peuvent compter que sur eux-mêmes.

A - Le rôle du socialisme dans le développement du syndicalisme

Les choses vont évoluer avec le développement du socialisme et notamment grâce au socialiste Lassalle qui crée une association générale ouvrière. Son but était la création de coopératives de production soutenue par l'État, avec cette fois pour principe que seule l'action politique est efficace.

A partir du 1865, on assiste en Allemagne à une floraison de nombreux syndicats qui avaient pour objectif l'amélioration des salaires et des conditions de travail ; là aussi avec création de caisses de secours, la réglementation de l'apprentissage, etc.

La voie que prendra le syndicalisme allemand va se préciser en 1886 au Congrès de la première Internationale à Genève (l'Association Internationale des Travailleurs a été fondée à Londres en 1864). Ce congrès précise : « La création des syndicats est la tâche principale du prolétariat ». Cette position a été fortement défendue par les marxistes et les proudhoniens pour : « lutter contre le capitalisme, mais être aussi le centre de la démocratie, et soutenir tout mouvement politique ou autre, ayant pour objectif l'émancipation sociale ». A partir de ces positions, le syndicalisme allemand est fortement influencé par le socialisme sans pour autant être monolithique. On peut y distinguer trois courants essentiels :

- Autour des positions de Lassalle, l'Union Générale Ouvrière ;
- Autour du Dr Hirsh, un courant influencé par l'exemple des Trade Unions Anglais, pas socialiste, opposé à la lutte des classes, il regroupe les libéraux ;
- Enfin, autour de BEBEL, un courant socialiste-marxiste inspiré par Wilhem Liebnicht tous deux étant les fondateurs du Parti Ouvrier Social Démocrate.

Par la suite, les courants 1 et 3 vont fusionner, faisant du syndicalisme socialiste la première force ouvrière devant le syndicalisme libéral très proche du système anglais, considéré comme le plus efficace. A ce tableau, il faut ajouter le développement de syndicats chrétiens à partir de 1884, qui se fédèrent en 1899. A la veille de la 1^{ère} guerre mondiale, le syndicalisme socialiste comptait plus de 2,5 millions d'adhérents, les syndicats chrétiens autour de 350 000 et les libéraux autour de 100 000.

Quels rapports entre le syndicalisme et le socialisme en tant que force politique ? Le rôle du syndicat et celui du parti étaient définis par les positions suivantes :

- Les travailleurs devaient tenir la politique éloignée du syndicat... ;
- Mais ils avaient l'obligation morale de s'affilier au parti socialiste ;
- Aux syndicats d'agir pour améliorer les conditions de vie ;
- Au parti socialiste de conquérir le pouvoir pour transformer le régime politique et économique.

Cette répartition donnait au parti un rôle nettement plus noble et plus important qu'au syndicat. En 1893, Bebel disait : « *contre une puissance aussi fortement organisée que les Krupp (famille dominant la sidérurgie allemande)... le mouvement syndical ne peut absolument rien* ». L'autre grande figure du marxisme en Allemagne W. Liebnicht affirmait : « *Nous sommes partisans des syndicats, mais nous ne voulons pas qu'on s' imagine qu'à eux seuls ils parviendraient jamais à briser la force du capital... celui-ci ne*

peut être anéanti sur son propre terrain... il faut lui arracher des mains la puissance politique ; ce n'est possible que par la lutte politique ». Ces deux citations illustrent bien l'état des relations entre le syndicalisme et le socialisme dans la social-démocratie allemande des années 1890-1900.

B - Le virage vers le réformisme du début du XX^{ème} siècle

Le syndicalisme allemand va évoluer de l'idéologie marxiste, qui inspirait le syndicalisme révolutionnaire, vers le développement de la pratique réformiste. Le courant révolutionnaire va être très sérieusement concurrencé par le courant réformiste à l'intérieur de la social-démocratie. Même s'il est fortement combattu par les marxistes orthodoxes, qui l'accusent de révisionnisme, les idées d'Édouard Bernstein sur le réformisme ne cessent de progresser, ce qui amène le syndicalisme à prendre de la distance avec le parti, et faire évoluer certaines orientations. Déjà, Bebel, marxiste orthodoxe, avait admis qu'il ne faut pas trop : « *étroitement subordonner le syndicat au parti* ». Ce réformisme va entraîner les évolutions suivantes :

- Ne plus considérer la grève comme étant l'arme absolue contre le patronat : De fait, la grève fut de moins en moins utilisée. Quand elle l'était, c'était après un référendum à bulletin secret et par des majorités des 2/3 et parfois même des 3/4. D'autre part, les grèves ne pouvaient être déclenchées par les organisations de base, les responsables centraux estimant qu'il fallait éviter des actions de grèves inconsidérées, ou imprudentes, décidées dans un moment d'enthousiasme.
- La généralisation des conventions collectives. Si à la fin du XIX^{ème} elles étaient considérées comme pouvant amoindrir la combativité des travailleurs, au XX^{ème} elles sont considérées comme utiles et efficaces.
- La montée de la puissance financière des syndicats. Les cotisations syndicales sont élevées et alimentent des caisses d'entraide pour faire face au chômage, à la maladie, etc. Cette richesse peut apparaître comme une garantie de puissance et d'efficacité. D'autre part, s'établit une sorte de « fonctionnarisation » des responsabilités syndicales très centralisées et occupées par des permanents en principe élus, mais le plus souvent cooptés et inamovibles. Ce fonctionnement très administratif de la vie syndicale tend à amoindrir, peut-être même à étouffer, les velléités de révolte de la classe ouvrière.

En conclusion, le syndicalisme allemand a pris le chemin d'une collaboration entre le parti et les syndicats, allant jusqu'à la création d'institutions communes, dans des domaines où il pourrait y avoir concurrence, par exemple l'élaboration de la législation sociale. Il est caractérisé à la fois par une très forte centralisation et une forte imprégnation de la social-démocratie. Cette situation est résumée par Sassenbach: « *Nos ouvriers considèrent le mouvement politique et le mouvement économique comme deux bras qui ont à faire des travaux communs ; comme un homme aux deux bras peut produire plus qu'un manchot, il ne nous est encore jamais sérieusement venu à l'idée de renoncer à l'activité politique, et de nous borner à la lutte économique* ».

III – LE SYNDICALISME EN FRANCE:

Après ce rappel des origines et de l'orientation du syndicalisme de deux grands pays pionniers dans l'histoire syndicale des pays développés, voyons quel chemin a pris le syndicalisme français.

A - Les origines du syndicalisme en France

Les conditions de la mise en place des organisations ouvrières ont été très difficiles face à un patronat réactionnaire qui n'en veut pas (le livret ouvrier à présenter aux patrons et annoté par les patrons successifs pour être embauché a constitué un frein indiscutable à la syndicalisation). Il faut y ajouter les conséquences de la loi du 10 juin 1791 (Loi Le Chapelier) qui interdisait les organisations ouvrières, mais aussi la méfiance et l'opposition des différents régimes qui se sont succédés, monarchie, seconde République, Empire et début de la III^{ème} République. Le monde ouvrier faisait peur aux possédants et aux politiques, beaucoup plus en France que dans d'autres pays. Sa croissance se fera donc dans la douleur, au travers de véritables combats jalonnés d'épisodes dramatiques, qui donneront aux luttes ouvrières ses martyrs.

Il faudra attendre 1863 pour voir apparaître le terme de Chambre Ouvrière Syndicale. Dans une première étape, les ouvriers français sont attirés par le système anglais des Trade Unions ; c'est ce qui les amène à faire évoluer les mutuelles et les résistances déjà existantes, en chambres syndicales. Ces chambres syndicales regroupaient des ouvriers qui exerçaient un même métier, ou des ouvriers d'une même ville exerçant des métiers différents, ce qui contribua à la mutation de solidarité de métier, à la solidarité de classe. Pour autant, on ne peut pas encore parler de lutte des classes.

L'étape suivante sera initiée par Eugène Varlin qui fédère les chambres syndicales de Paris, les autres grandes villes suivront, et très vite, il sera envisagé de fédérer les fédérations, c'est-à-dire créer une confédération. Le développement des chambres syndicales est toléré par l'État qui y recherche sûrement la capacité de pouvoir les contrôler (c'est ce qui est décidé par Napoléon III le 31 mars 1868).

A partir de 1871, au cours des premières années de la III^{ème} République, la répression de la Commune de Paris va stopper brutalement les progrès du syndicalisme avec la disparition des principaux responsables syndicaux (Varlin sera fusillé en 1871), mais aussi des militants socialistes. Cet épisode dramatique, venant après les journées des 23 au 26 juin 1848, destructrices pour le socialisme et la classe ouvrière, a marqué les esprits. Au congrès des chambres syndicales de Paris de 1876 les positions seront marquées par beaucoup de prudence, dénonçant les utopies et les élucubrations de certains, qui n'étaient pas des ouvriers, et qui en 1871 avaient entraîné les ouvriers dans ce désastre. A ce congrès, seuls les ouvriers auront le droit de prendre la parole. Il marquait le retour au réalisme, mais aussi il y fut affirmé l'indépendance à la fois par rapport à l'État et à l'idéologie socialiste. Déjà apparaissait la volonté d'un syndicalisme autonome.

B - Une reconnaissance tardive par la loi du 21 mars 1884

Cette loi est capitale, elle permet de passer de la tolérance accordée par la loi de 1864 (droit de coalition et de grève) au droit inscrit dans la législation française de créer des syndicats professionnels (Abrogation de la loi Le Chapelier). Précisons les principales dispositions de la loi :

- Article 2, ils : « *peuvent se constituer librement sans autorisation du gouvernement* »
- Article 3 : « *Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles* »
- Article 4, ils doivent : « *déposer leurs statuts et les noms de leurs administrateurs* » (qui doivent être français et jouir de leurs droits civiques)
- Article 5 : « *possibilité de constituer des fédérations et des confédérations* »
- Article 6 : « *peuvent ester en justice* » (exercer une action en justice).

Cette loi permet aussi d'acheter des immeubles pour le fonctionnement, créer des caisses de secours mutuel ou de retraite, etc. Cette loi reste la base légale du syndicalisme en France. Il y a eu depuis quelques ajouts à cette législation comme : les délégués du personnel, les comités d'entreprise, les conventions collectives, les sections syndicales, etc. mais qui ne changent rien aux fondements fixés par la loi. D'autres lois sont venues la compléter :

- Loi de 1920 : La capacité d'acquérir des biens, qui était restreinte à l'origine, devient illimitée
- Loi de 1927 qui permet aux femmes d'adhérer au syndicat sans autorisation de leur mari
- Loi de 1975 qui permet aux mineurs âgés de plus de 16 ans d'adhérer à un syndicat
- Loi de 1982 « *Tout salarié, quel que soit son âge, son sexe, sa nationalité, peut adhérer à un syndicat professionnel de son choix* » « *Tout ressortissant étranger peut accéder aux fonctions de dirigeants* ». Ce qui était exclu dans la loi de 1884.

Cette loi de 1982, reprend les termes de l'article III de la loi de 1884 sans en changer le fond, et précise : « *Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels des personnes visées par leur statut* ». Que ce soit dans la loi de 1884 ou celle de 1982, il est bien précisé que l'objet des syndicats par le terme exclusivement, est bien circonscrit aux intérêts économiques, ce qui par voie de conséquence leur interdit toute intervention dans le champ politique.

C - Les bourses du travail

La première ouvre à Paris en 1887. Plus qu'un simple marché de main d'œuvre, elles deviendront avec les locaux, les salles de réunion, la documentation, etc. un vrai foyer de vie syndicale dominé par ceux qui défendent jalousement l'indépendance syndicale. Les bourses du travail des différentes régions de France

vont se fédérer en 1892 au Congrès de Saint-Étienne où sera affirmé : « *Le Congrès invite les travailleurs à faire les plus énergiques efforts pour garantir l'entière indépendance des Bourses du travail* ». Fernand Pelloutier sera le grand animateur de la Fédération des Bourses du travail.

D -L'entrée des anarchistes dans les syndicats

Afin de ne pas se trouver isolés dans la clandestinité, après les attentats qu'ils ont perpétrés dans les années 1880-1890, les anarchistes, pour se rapprocher des masses, ont investi les syndicats. Par ce biais, ils pourront se protéger des poursuites, tout en pouvant faire valoir leurs idées, et aussi recruter. Très attachés à l'indépendance syndicale, ils passeront au syndicalisme révolutionnaire, et seront très favorables à la grève générale, comme outil pour l'émancipation du prolétariat. Cette citation de Fernand Pelloutier précise leur position : en considérant : « *qu'en présence de la puissance militaire mise au service du capital, une insurrection à main armée n'offrirait aux classes dirigeantes qu'une occasion nouvelle d'étouffer les revendications sociales dans le sang des travailleurs : le dernier moyen révolutionnaire est la grève générale* ». Les anarcho-syndicalistes s'opposent donc aux collectivistes, partisans de l'action politique, groupes autour de Jules Guesde, fondateur du Parti Ouvrier Français Socialiste.

E – La création de la CGT, 1895

La Confédération Générale du Travail voit le jour au Congrès de Limoges. Elle fédère toutes les organisations ouvrières : Fédérations, Union de fédérations, Bourses du Travail, Syndicats Nationaux etc... Que disent les statuts de la CGT sur son rôle ? « *Les éléments constituant la Confédération Générale du Travail devront se tenir en dehors de toutes les écoles politiques. La CGT a uniquement pour objet d'unir sur le terrain économique et dans les liens d'étroite solidarité les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale.* » Il est donc dit très clairement non à une inféodation quelconque du syndicat à un parti politique.

Les premières années de la CGT sont assez difficiles et marquées par des affrontements avec la Fédération des bourses du travail, qui était antérieure, et qui prétendait être en capacité de répondre à tous les problèmes de la classe ouvrière. A cela s'ajoutait le souci de certaines fédérations de garder leur indépendance. Chapeauter l'ensemble de toutes les organisations ouvrières n'était pas chose facile à réaliser, face à ces résistances.

Dans les premières années du XXème siècle, la CGT n'est pas monolithique sur le plan idéologique. On y trouve les différents courants du socialisme, Proudhoniens, Marxistes libertaires, anarchistes Allemanistes, etc. Au plan de la stratégie et du rôle du syndicat, les cégétistes sont divisés en trois grandes tendances qui s'opposent :

Les réformistes: Ils ont pour objectif le progrès social par la conquête d'améliorations quotidiennes. Auguste Keufer de la Fédération du Livre, bastion des réformistes, résume ainsi leurs positions : « *A chaque jour suffit sa peine, et l'évolution s'accomplit, les idées se modifient d'une façon incessante par l'action de la propagande et des évènements, par l'expression des faits.* » Leur action consistera à multiplier les conventions collectives, à peser pour l'amélioration des lois sociales, à multiplier

les mutuelles et les coopératives, toutes choses propres à améliorer la condition ouvrière, à prendre son destin en main, à s'affranchir de la tutelle du capital.

Les socialistes: C'est la tendance guesdiste, dont le bastion est la fédération du textile dans le nord de la France. A l'exemple de la Belgique, ils sont pour des liaisons étroites entre le parti ouvrier, les syndicats, les coopératives. Ils croient beaucoup plus à l'action politique qu'à l'action syndicale, pour eux plus efficace pour abattre le capitalisme. Les syndicats pouvant constituer une masse de manœuvres pour aider le parti socialiste dans cet objectif. Dans cette vision des choses, l'action syndicale est subordonnée à l'action du parti socialiste. Ils rappellent aussi que les Trade Unions se sont tournés vers l'action politique. Longtemps divisés en Guesdistes, Blanquistes, Allemanistes, positivistes et Jaouessistes, ils se sont unifiés en 1905 avec la formation de la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière)

Les anarcho-syndicalistes: Comme les socialistes, ils veulent mettre fin au capitalisme et parvenir à une société de travailleurs libres et associés. Mais contrairement aux socialistes, eux estiment que la Révolution sociale sera l'œuvre des syndicats et non des politiques, car pour abattre le capitalisme l'action syndicale se suffit à elle-même. Par conséquent, il est indispensable de sauvegarder l'indépendance du syndicat par rapport à tous les partis politiques, y compris ceux qui sont favorables aux ouvriers. Ils préconisent « l'action directe » en permanence, qui consiste à agir contre ceux qui exploitent les travailleurs. Comme par exemple : boycottage des produits d'un patron hostile aux travailleurs, au contraire label pour un bon patron, sabotage de la fabrication, voire des machines, etc. Surtout, ils pensent que la grève générale est l'arme pour réaliser la Révolution. C'est ce qu'exprime Victor Griffuelhes : *« La grève générale est l'arrêt de la production sociale ; par elle le prolétaire affirme sa volonté de conquête totale ; il frappe de stérilité et d'impuissance la société actuelle, il en montre la fragilité et atteste la valeur du travail humain, point de départ et d'arrivée de tout mouvement et de toute vie. Elle est appelée à être la fin du rideau d'une scène vieille de nombreux siècles, et la levée d'une autre plus vaste et plus fertile. »*

Alors face à ces divergences quel syndicalisme : indépendant, ou subordonné à un parti politique ? C'est à Amiens, par le vote d'une charte que la question sera tranchée.

IV - LA CHARTE D'AMIENS:

A – Le vote de la charte – octobre 1906

Dans la concurrence que se livrent le parti socialiste et le mouvement syndical au Congrès d'Amiens, il y aura offensive des socialistes qui, à l'initiative de Victor RENARD, secrétaire de la fédération du textile, propose une liaison de la CGT avec le parti socialiste, dont le leader est Jules GUESDE. Cette proposition est repoussée, confirmant ainsi l'article II constitutif de la CGT, par 774 mandats contre, pour 34 et 37 abstentions.

Il est alors décidé de régler définitivement ce problème des rapports Parti socialiste – syndicat, par le vote du texte dit de la Charte d'Amiens, adoptée par 830 mandats pour, 8 contre et 1 abstention. C'est la confirmation que la CGT s'engageait massivement dans la voie du syndicalisme révolutionnaire, faisant

prévaloir le principe de l'indépendance de l'action syndicale par rapport à l'action politique. Le syndicalisme français se démarquait ainsi complètement de ce qui se faisait dans les autres pays.

La proposition des socialistes s'était heurtée à la coalition des réformistes et des anarcho-syndicalistes. Pourtant, socialistes et anarchistes (qui jouent un rôle important à la CGT) sont farouchement ennemis du capitalisme, mais contrairement aux socialistes, les anarchistes sont aussi anti-état (comme d'ailleurs anti-religion, anti-militaristes). Ils pensent que l'État est mauvais en soi, et pas simplement parce qu'il est entre les mains de la bourgeoisie. Il faut donc se passer de l'État, qui est par définition oppresseur, et donc le détruire. Cet anarcho-syndicalisme est encore très fortement marqué par ses origines libertaires.

Les réformistes ont unanimement voté pour la Charte, et ils y ont sûrement vu aussi l'intérêt de faire d'une pierre deux coups, car non seulement elle assurait l'indépendance par rapport au parti socialiste, mais elle obligeait les anarchistes qui l'ont votée, à mettre un bémol à leur propagande libertaire dans le syndicat, pour être en accord avec leur vote. Le vote montre aussi que des socialistes ont voté pour la Charte, notamment les Jaoussistes. Seuls les Guesdistes les plus déterminés ont voté contre.

B – Le contenu de la charte

Elle réaffirme le principe fondamental de l'article II des statuts de la CGT:

Les travailleurs qui souhaitent se syndiquer peuvent adhérer quelles soient leurs opinions politiques ou philosophiques (ce qui est le cas pour adhérer au SNETAP). Le syndicalisme a donc pour mission d'unir des hommes et des femmes qui souhaitent agir pour de meilleures conditions de travail, de rémunération, etc., pour résumer de meilleures conditions de vie et ce, dans le respect de la diversité de leurs sensibilités et de leurs opinions philosophiques ou politiques.

Elle précise la mission du syndicat:

L'action syndicale se situe dans le cadre de la lutte des classes qui a pour objectif final l'émancipation du travailleur par l'élimination du capitalisme. A terme, le syndicat devenant le « groupement de production et de répartition » d'une société complètement recomposée. D'où la nécessité d'adhérer au syndicat. A cette époque, les relations salariés-patrons étaient très conflictuelles et « l'entente cordiale » était plutôt rare mise à part l'inclination de certains patrons à un comportement très « paternaliste », témoignant d'une hiérarchie très affirmée. Le fossé qui existait déjà au XVIIIème siècle s'est approfondi avec la révolution industrielle au XIXème siècle, entre un prolétariat aux conditions de vie très dures et souvent misérables et un patronat qui se croyait de « droit divin » acharné à ne rien céder de ses prérogatives. L'affrontement entre ces deux mondes aux intérêts opposés, a été comme déjà dit, plus rude que chez nos voisins.

Elle précise le rapport syndicat-politique:

Elle rappelle la liberté pour tout syndiqué, d'adhérer, à l'extérieur du syndicat, à un courant philosophique, à un parti politique, ou à une religion (elle parle même de secte sans doute en visant les anarchistes)... mais avec le devoir : « *de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe en dehors.* » Par ce devoir, la charte établit là une frontière entre ce qui est du champ syndical et ce qui est des champs politique, philosophique ou religieux.

C – La charte d'Amiens aujourd'hui

Rappelons qu'elle a été adoptée à une époque où il y a unité syndicale ; il n'y a pas d'autres organisations syndicales en dehors de la CGT. Avec le temps cette unité a volé en éclat. Aujourd'hui le paysage syndical français, comme d'ailleurs le paysage politique, est caractérisé par sa division, sa dispersion, si on le compare aux autres pays de l'Europe et même du monde. Il faut donc reconnaître que la Charte d'Amiens n'a pas pu empêcher cet éparpillement des forces syndicales. Il est vrai que « ce devoir de réserve » qu'elle préconise par rapport au politique, n'est pas facile à respecter, car la frontière entre syndicalisme et politique est ténue et la tentation est grande de s'exposer à un mélange des genres. Il faut beaucoup de volonté pour ne pas succomber. Ce qui a été possible, à savoir, une moindre division syndicale comme au Royaume Uni, en Allemagne ou aux USA et ailleurs, peut aussi s'expliquer par une dispersion politique moins importante dans ces pays.

L'unité syndicale n'a duré que jusqu'en 1919 et aujourd'hui nous avons cinq confédérations, par ordre chronologique, la CGT (1895), la CFTC (1919), la CGC (1944), la CGT-FO (1948), la CFDT (1964) sans compter des fédérations autonomes, la FSU, l'UNSA, la FNSEA etc. cela fait beaucoup si l'on pense qu'en la matière c'est l'union qui fait la force !!!

Certaines de ces ruptures sont explicables par le non-respect de la Charte d'Amiens:

- La Charte précise que le syndicat regroupe des hommes et des femmes quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques et donc religieuses (même si ce n'est pas explicitement dit). Or ce sont bien les positions, non seulement anti-cléricales mais anti-religieuses, des anarchistes très influents, qui ont amené de nombreux chrétiens à désertier la CGT pour fonder en 1919 avec la CFTC (Fédération Française des Travailleurs Chrétiens) un syndicalisme plus conforme à leurs valeurs.
- En 1919, conséquence de la Révolution russe de 1917, est créée, par le parti Bolchevik au pouvoir, la III^{ème} Internationale socialiste qui prend le nom de Komintern, c'est-à-dire Internationale Communiste. Au congrès du parti socialiste (SFIO) de Tours en 1920, les congressistes auront le choix de rester à la II^{ème} Internationale ou d'adhérer à la III^{ème}, bien évidemment en acceptant les conditions d'adhésion imposées par le Komintern. La majorité se déterminera pour l'adhésion à la III^{ème} Internationale créant ainsi un nouveau parti, le parti communiste, la minorité restant à la SFIO. Cette division des socialistes français allait automatiquement entraîner une autre, celle de la CGT en 1921 au Congrès de Lille. Pour une raison très simple, à savoir que l'adhésion à la III^{ème} Internationale imposait d'accepter que le syndicat soit subordonné au Parti Communiste, c'est-à-dire le contraire de l'indépendance syndicale inscrite dans la Charte d'Amiens. C'est la 9^{ème} condition formulée par Lénine : *« Tout parti désireux d'appartenir à l'Internationale Communiste doit poursuivre une propagande persévérante et systématique au sein des syndicats. Des noyaux doivent être formés dont le travail opiniâtre et constant conquerra les syndicats au communisme »*. Le congrès de la CGT se divisera sur cette question, la majorité fidèle à la Charte d'Amiens restera à la CGT avec 52 % des mandats. Les syndicalistes communistes et les syndicalistes révolutionnaires confondus quitteront la CGT pour fonder la CGT-U (Unitaire) dont le premier

congrès se tiendra à Saint-Étienne en Juin 1922. Jusqu'en 1936, ce sera la « guerre » entre les deux CGT. Puis face au péril fasciste qui menace le pays, la CGT-U proposera la réunification, acceptant pour cela le retour à la Chartes d'Amiens (les enseignants qui s'étaient divisés en 1921 ont montré l'exemple en se retrouvant ensemble dès 1935).

- Après la 2^{ème} guerre mondiale, les syndicalistes communistes très influents dans la CGT reconstituée à la Libération vont organiser une série de grèves répondant en cela à la demande du « Kominform » (Bureau d'information des partis communistes qui siège à Moscou). Dans un contexte de guerre froide entre les USA et l'URSS, il s'agit d'empêcher la France de tomber dans le bloc occidental en faisant pression sur le gouvernement pour qu'il refuse l'aide américaine du Plan Marshall. Ces grèves ont un caractère essentiellement politique, elles seront marquées par une certaine violence à la fois contre les forces de l'ordre, et contre les syndicalistes qui refusent que la CGT, dans ces grèves de 1947-1948, soit utilisée, instrumentalisée par le Parti communiste. En 1948, ils quitteront la CGT pour fonder la CGT-FO (Force Ouvrière). Pour ce qui est des enseignants, pensant que cette scission ne serait que provisoire, ils décidèrent de rester ensemble en choisissant l'autonomie par rapport à la CGT et à FO, et en créant la FEN, même si une double affiliation était possible.

Ces exemples montrent bien que le respect ou non de la Charte d'Amiens est bien le fil conducteur de l'histoire du syndicalisme français, de ses crises, de ses divisions. Notre histoire montre aussi la difficulté qu'il y a à concilier le respect de la diversité, des opinions et des sensibilités, avec la propension à vouloir à l'intérieur des syndicats imposer des analyses qui sont d'origine politique ; de là beaucoup d'ambiguïté et parfois d'hypocrisie face à l'obligation de la Charte : « *de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe en dehors* ».

Bernard Mauboulès